

---

# Plan d'accessibilité de Wells Fargo Canada

Ce plan d'accessibilité confirme les engagements de Wells Fargo Canada et les mesures qu'elle prend en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, y compris les clients et les clientes, les candidats et les candidates à l'emploi et le personnel.

## Déclaration d'engagement à l'égard de l'accessibilité

Conformément à son engagement à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, Wells Fargo Canada est déterminée à offrir des services et des possibilités aux personnes en situation de handicap dans le respect de leur dignité et de leur indépendance.

Wells Fargo Canada s'est engagée à prévenir et à éliminer les obstacles à l'intégration et à la participation des personnes en situation de handicap et s'efforcera de le faire de la façon la plus respectueuse et efficace possible.

Wells Fargo Canada s'est engagée à respecter ses obligations juridiques en matière d'accessibilité, en particulier celles énoncées dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et dans toute autre réglementation applicable.

## Politiques et lignes directrices

Wells Fargo Canada a mis en œuvre des politiques et des lignes directrices pour lui permettre de respecter ses engagements envers les personnes en situation de handicap.

La Politique d'accessibilité pour les clients et les clientes et le personnel ayant une incapacité s'applique aux unités d'affaires concernées de Wells Fargo Canada et vise à faire en sorte qu'ils ou elles soient traité-es avec respect et dignité dans leurs rapports d'affaires ou professionnels avec Wells Fargo Canada.

Les Lignes directrices sur les mesures d'adaptation pour les personnes en situation de handicap s'appliquent aux candidats et aux candidates à l'emploi ainsi qu'au personnel de Wells Fargo Canada et visent à éliminer les obstacles au recrutement et à l'emploi des personnes présentant une limitation fonctionnelle.

Wells Fargo Canada examinera régulièrement ces politiques et lignes directrices pour s'assurer qu'elles continuent de promouvoir l'accessibilité dans ses activités et son milieu de travail. Elle déterminera également si d'autres politiques et lignes directrices sont nécessaires pour renforcer son engagement à l'égard de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

## Technologies de communication et de l'information

Wells Fargo Canada s'est engagée à rendre l'information et les communications accessibles aux personnes en situation de handicap. Des formats de communication accessibles seront disponibles sur demande, et Wells Fargo Canada s'engage à consulter les personnes ayant une limitation fonctionnelle pour leur fournir de l'information et des méthodes de communication qui répondent à leurs besoins particuliers.

Les sites Web et le contenu Web de Wells Fargo Canada sont conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) qui s'appliquent.

## Communication (autre que les technologies de communication et de l'information)

Wells Fargo Canada s'engage à communiquer avec les clients et les clientes, le personnel et les autres personnes qui interagissent avec elle d'une manière adaptée à leur limitation fonctionnelle. Il peut s'agir de fournir du matériel marketing, des documents, des formulaires, des affiches et d'autres articles non technologiques dans des formats accessibles.

## **Emploi**

Wells Fargo Canada s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles, en tenant compte des besoins particuliers des candidats et des candidates et de son personnel.

Wells Fargo Canada encourage les personnes en situation de handicap à poser leur candidature à ses offres d'emploi et prendra des mesures d'adaptation pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle pendant la relation d'emploi, y compris à l'étape du recrutement et pendant toutes les étapes de l'emploi par la suite. Les Directives relatives aux accommodements pour les personnes en situation de handicap de Wells Fargo Canada renferment des informations détaillées sur les mesures que Wells Fargo Canada prendra pour assurer l'accessibilité de la relation d'emploi. Un exemplaire de ces directives est disponible (et peut être fourni dans un autre format) sur demande.

Wells Fargo Canada fournira des renseignements sur les interventions d'urgence aux membres du personnel en situation de handicap afin de s'assurer qu'ils sont traités avec respect et en toute sécurité en cas d'urgence en milieu de travail.

Wells Fargo Canada examinera régulièrement ses processus, ses procédures, ses normes de communication et son contenu lié à l'emploi pour s'assurer qu'elle continue d'offrir une expérience d'emploi accessible aux candidats et aux candidates et au personnel en situation de handicap.

## **Service à la clientèle**

Wells Fargo Canada s'engage à offrir un service à la clientèle accessible aux personnes en situation de handicap, afin de permettre des relations d'affaires dignes et professionnelles. La Politique d'accessibilité pour les clients et les employés ayant une incapacité décrit en détail comment Wells Fargo Canada est prête à s'assurer que les besoins des clients en situation de handicap sont satisfaits au cours de leurs interactions d'affaires avec Wells Fargo Canada. Un exemplaire de ces directives est disponible (et peut être fourni dans un autre format) sur demande.

## **Conception et prestation des programmes et des services**

Wells Fargo Canada offre des services financiers aux grandes entreprises et à d'autres organisations. Les services, qu'ils soient livrés en personne, par voie électronique ou autrement, ainsi que tout matériel ou renseignement connexe, sont conçus pour être fournis d'une manière accessible. Il en va de même pour les programmes et les services destinés au personnel. Des mesures d'adaptation pour les programmes et les services offerts aux clients et aux clientes et au personnel sont disponibles sur demande et nous continuerons d'envisager d'autres solutions pour les rendre accessibles.

## **Approvisionnement en biens, services et installations**

Wells Fargo Canada veille à se procurer des biens, des services et des installations conçus pour être accessibles, afin que les personnes en situation de handicap puissent les utiliser d'emblée, sans adaptation. Toutefois, lorsque des adaptations ou des solutions de rechange sont requises à l'étape d'approvisionnement, elles seront fournies.

## **Environnement bâti**

En raison de la nature des activités de Wells Fargo Canada, ses installations ne sont pas ouvertes au public. Toutefois, Wells Fargo Canada s'engage à offrir une expérience digne, professionnelle et sécuritaire aux personnes en situation de handicap invitées à fréquenter ses installations soit pour y travailler ou y mener des affaires. Pour ce faire, elle évalue continuellement l'accessibilité de chacune des places d'affaires qu'elle occupe. Au besoin, Wells Fargo collaborera avec les groupes de gestion immobilière visés lorsque des aménagements sont requis pour rendre son environnement d'affaires ou

de travail plus accessible. Si des mesures d'adaptation sont nécessaires, que ce soit pour mener des affaires ou pour répondre à un besoin d'intervention d'urgence, elles seront fournies sur demande.

## **Transport**

En général, les enjeux d'accessibilité relatifs au transport ne s'appliquent pas à Wells Fargo Canada, puisqu'elle ne fournit pas ce service. Toutefois, dans la mesure où des membres du personnel de Wells Fargo Canada en situation de handicap voyagent à des fins professionnelles, des mesures d'adaptation seront fournies.

## **Formation**

Wells Fargo Canada s'engage à fournir une formation appropriée aux membres de son personnel pour s'assurer qu'ils connaissent leurs obligations et leurs droits ainsi que la réglementation relative aux droits de la personne concernant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Les nouveaux arrivants à Wells Fargo Canada recevront une formation peu après leur entrée en fonction. Wells Fargo Canada examinera régulièrement ses méthodes et ses documents de formation pour confirmer qu'elle continue d'offrir à son personnel le niveau approprié de formation en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

## **Révision**

Ce plan d'accessibilité fera l'objet d'une révision au moins aux trois ans, ou selon toute autre exigence de la loi.

## **Consultations**

Aux fins de la préparation du plan d'accessibilité, Wells Fargo a consulté plusieurs membres du personnel au Canada et aux États-Unis, y compris des personnes présentant diverses incapacités fonctionnelles. Ces consultations se sont déroulées par vidéoconférence et par téléphone à partir du début de 2023.

## **Généralités**

Ce plan d'accessibilité est disponible sur le site Web de Wells Fargo Canada à l'adresse [www.wellsfargo.ca](http://www.wellsfargo.ca) et peut être fourni sur demande dans un autre format. Si vous désirez fournir des commentaires sur l'accessibilité, demander une version du plan d'accessibilité dans un autre format ou obtenir une description du processus de rétroaction, communiquez avec le conseiller principal, Exécution stratégique de Wells Fargo Canada ( Bureau du chef de l'exploitation) à l'adresse suivante :

Wells Fargo Canada  
22 Adelaide Street W, Suite 2200  
Toronto, ON M5H 4E3  
Téléphone sans frais : 1-866-876-8688  
Courriel : [CanadaAccessibility@wellsfargo.com](mailto:CanadaAccessibility@wellsfargo.com)

Aux fins de ce plan d'accessibilité, Wells Fargo Canada désigne les entités prescrites par la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, la Loi canadienne sur l'accessibilité, et leurs règlements d'application, ainsi que toute autre réglementation pertinente.

Juin 2023